

DÉLIBÉRATION

N° 20191105-18

Thiers Dore other Montagne L'INTERCO

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix délibérantes :

Conseillers représentés :

9

Total votants:

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président **Date de la convocation :** 29 octobre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le mardi 5 novembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Alain CHASSAGNE, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Éric CABROLIER, Serge THEALLIER, Carine BRODIN.

Désignation d'un secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Rapporteur: Olivier CHAMBON, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20191105-20191105_18-DE

Regu le 15/11/2019

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Ecologique pour la Croissance Verte (LTECV);

Vu l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, rendant obligatoire, au 1^{er} janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les EPCI en charge de la collecte des déchets ;

Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités des PLPDMA; Vu la délibération n°20181108-23 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne approuvant la convention avec le VALTOM relative au financement du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC).

Considérant qu'il convient de pérenniser les actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) ;

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à partir de 2020 ;
- Désigne une équipe projet, un élu référent et un animateur tels que définis ci-après :

Elu référent : Président de Thiers Dore et Montagne ou son représentant

Animateur : Chargé de mission Prévention des déchets

Equipe projet : Directeur du Pôle technique, un représentant du service communication, un représentant du service d'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

- Approuve la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

TOTAL VOTANTS: 54
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54

Conseillers présents : 45 Pour : 54 Représentés: 9

Non-participation:

Contre :

Abstention:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon